



**JOURNÉES EUROPÉENNES
DU PATRIMOINE
AU SÉNAT**

17 ET 18 SEPTEMBRE 2011

Paris, le 17 septembre 2011



Au nom de tous mes collègues Sénatrices et Sénateurs, je suis heureux de vous accueillir au Palais du Luxembourg pour cette 28^e édition des Journées européennes du Patrimoine consacrée au voyage du patrimoine, à la circulation des œuvres, des artistes et aux influences étrangères dans notre patrimoine national.

Vous allez découvrir le Palais de Marie de Médicis, veuve d'Henri IV, qui venue d'Italie a confié en 1615 à Salomon de Brosse le soin de la construction d'un palais qui devait lui rappeler le Palais Pitti de son enfance florentine.

Je vous invite à vous arrêter quelques instants dans l'annexe de la bibliothèque, à nouveau visible après d'importants travaux de rénovation, pour admirer les douze signes du zodiaque de Jacob Jordaens (1593-1678), l'un des grands maîtres de la peinture flamande du XVII^e siècle. Je vous propose également d'aller découvrir, dans le jardin du Luxembourg, la fontaine Médicis qui s'inspire de la grotte de Buontalenti du jardin Boboli de Florence.

A travers votre cheminement, vous allez ainsi découvrir que de nombreux artistes étrangers ont participé à la richesse artistique des lieux.

Aujourd'hui, le Sénat est la chambre du Parlement que l'on nomme la « Maison des collectivités territoriales ». Il est l'interlocuteur naturel des communes, des départements, des régions et de leurs élus. C'est pourquoi les 343 Sénatrices et Sénateurs (348 après le renouvellement de septembre) placent au cœur de leur action, les questions liées à la vie des collectivités et de leurs habitants.

2011 est une année particulière pour le Sénat car le 25 septembre auront lieu les élections sénatoriales qui verront le Sénat se renouveler, pour la première fois, par moitié. Des panneaux sur le rôle institutionnel du Sénat et son mode d'élection vous seront présentés au cours de votre visite.

Toutes celles et tous ceux qui vous accueilleront se feront un plaisir de répondre aux questions que vous pourriez vous poser. N'hésitez pas à les interroger !

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente visite au Sénat.

J'espère qu'à l'issue de cette promenade, vous aurez envie de suivre les travaux des Sénateurs sur le site internet (<http://www.senat.fr>, mais aussi sur la chaîne parlementaire *Public Sénat* ou sur les réseaux sociaux (*Facebook, Twitter etc...*). C'est une manière de prendre part, en tant que citoyens, aux grands débats politiques.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' and 'L' intertwined.

Gérard Larcher
Président du Sénat

- **L'HÔTEL DE LA PRÉSIDENTE OU LE PETIT LUXEMBOURG**..... 9
- **LE PALAIS DU LUXEMBOURG** 13
- **LE BICAMÉRISME « À LA FRANÇAISE »** 21
- **POUR ASSISTER AUX DÉBATS DU SÉNAT
OU VISITER LE PALAIS DU LUXEMBOURG**..... 25

Afin de faciliter votre visite, ce guide vous est remis accompagné des **plans de l'Hôtel de la Présidence**, où sont rassemblés les services de la Présidence autour du Président du Sénat (Petit Luxembourg), et **du Palais du Luxembourg** proprement dit, siège du Sénat, seconde Chambre du Parlement. Vous y trouverez également un **plan du Jardin du Luxembourg pour vous rendre aux serres**.

Cette notice retrace l'histoire des deux bâtiments et décrit sommairement les différents salons et salles proposés à la visite.

**Si vous êtes entré(e) par le 15, rue de Vaugirard
(entrée principale du Palais, face à la rue de Tournon),
reportez-vous directement à la page 13 du présent document.**

En différents points du circuit de la visite, des fonctionnaires du Sénat, porteurs d'un badge distinctif, sont à votre disposition pour répondre aux questions que vous souhaiteriez poser concernant tant le Palais du Luxembourg que l'assemblée parlementaire qui y siège.



L'HÔTEL DE LA PRÉSIDENTE OU LE PETIT LUXEMBOURG

Bâti vers le milieu du XVI^e siècle, cet hôtel fut acquis en 1570 par François de Luxembourg, duc de Piney, pair de France et vendu en 1612 à la Régente Marie de Médicis qui construisit à proximité son palais. Le duc François a laissé son nom aux deux bâtiments, et l'usage est resté d'appeler l'ancien hôtel « Petit Luxembourg » pour le distinguer du grand palais.

L'hôtel fut ensuite donné par Marie de Médicis, en 1627, au Cardinal de Richelieu, qui le légua, en 1639, à sa nièce, Marie de Combalet, duchesse d'Aiguillon.

Passé par héritage, en 1674, au Grand Condé, puis à son fils Henri-Jules de Bourbon-Condé, le Petit Luxembourg fut agrandi et redécoré par Germain Boffrand, entre 1709 et 1713, pour Anne de Bavière, veuve d'Henri-Jules de Bourbon-Condé et petite-fille de l'électeur Palatin, Frédéric V. Cette « princesse palatine » était cousine germaine de la fameuse Palatine, femme de Monsieur, frère de Louis XIV.

Après avoir abrité le comte de Provence, frère de Louis XVI, et futur Louis XVIII, le Petit Luxembourg a été habité par quatre Directeurs au temps du Directoire, dont Sieyès, chez qui se prépara le Coup d'État du 18 Brumaire.

Au lendemain de ce Coup d'État, Bonaparte et Joséphine s'y installèrent. La Constitution de l'an VIII y fut préparée et les Pouvoirs qu'elle instituait y furent nommés : Gouvernement, Conseil d'État, Sénat Conservateur, Tribunat et Corps Législatif. Le Sénat Conservateur y siégea de 1800 à 1804 en attendant de s'installer au Grand Luxembourg.

Le Petit Luxembourg fut cédé au roi Charles X par le prince de Condé en 1825 pour y loger le Président de la Chambre des Pairs, seconde Chambre du Parlement instituée par la Charte constitutionnelle de 1814. Il conserva cette affectation jusqu'à nos jours, à l'exception des années 1871-1879 où il servit de résidence au Préfet de la Seine, après l'incendie de l'Hôtel de Ville, et des années 1940-1944 où il fut occupé par le Chef d'état-major de la Luftwaffe pour l'Ouest de l'Europe. Après la guerre, le Petit Luxembourg redevient la résidence des Présidents de la Haute Assemblée, Conseil de la République de 1946 à 1958 puis Sénat sous la V^e République à partir de 1958.



BÂTIMENT DE DROITE (Est)

Ce bâtiment est l'ancien Hôtel du Duc François de Luxembourg ; il a été remanié au début du XVIII^e siècle par l'architecte Boffrand (1667-1754). Il est utilisé aujourd'hui pour les réceptions officielles.

Vestibule de Boffrand - Décor de colonnes à chapiteau ionique avec pilastres et arcades au pourtour.

PIÈCE A - Escalier de Boffrand : escalier monumental revêtu d'une balustrade de pierre dont le dessin est repris dans les arcades hautes tapissées de miroirs. Plafond cintré orné d'une calotte ovale et d'une peinture d'Hippolyte Berteaux (1894) ; dans les angles, des anges soutenant des cartouches où figuraient les armes des Bourbon-Condé bûchées à la Révolution. Au rez-de-chaussée, statue de la Nuit par Dagonet (1878). Sur le palier supérieur, l'Âge d'Or de Jaley (1859). Sièges en bois doré du Second Empire.

PIÈCE B - Salon des Huissiers : décor repris au XIX^e siècle. Tapisseries de Beauvais sur cartons de Saint-Ange (1814-1818) symbolisant **les arts, les sciences, le commerce et la marine**. Cheminée de style Louis XIV et lustre du XIX^e siècle. Pendule de Lepaute. Vase de Sèvres de Carrier-Belleuse (1884).

PIÈCE C - Salon des Tapisseries : corniches et plafond de Boffrand. Fragments de la célèbre tenture tissée aux Gobelins (1702-1712) sur des cartons de Noël Coypel (1628-1707) représentant **Le Triomphe des Dieux (Apollon, Mars, Vénus Bacchus) et de la Philosophie**. Également deux fragments du **Triomphe de Minerve**. Cheminée et lustres du XIX^e siècle. Deux pastels d'école française (XVIII^e). Pendule de Lepaute d'après un modèle de Houdon, réalisé en 1770 pour le Palais Bourbon, représentant Clio, muse de l'Histoire et le génie du Temps.

PIÈCE D - Grand Salon : décor de Boffrand repris au XIX^e siècle. Sous le plafond voûté, corniche ornée d'une frise d'arabesques rechampies d'or et lambris aux décors d'oiseaux, satyres, fleurs, fruits et zéphyrus. Les dessus de portes figurant les Quatre Saisons ont été peints par Louis de Boullogne (1654-1733). Deux portraits au pastel du XVIII^e siècle. Meubles et lustres du XIX^e siècle.

Dans ce salon sont exposés les cadeaux qui ont été offerts à M. le Président du Sénat par les personnalités étrangères qu'il a reçues depuis le début de son mandat.

PIÈCE E - Salon Pourpre : ancienne chambre à coucher des Bourbon-Condé et de la Comtesse de Provence. Le lit se trouvait entre les colonnes. Décor de Boffrand, remanié au XIX^e siècle. Cheminée d'époque Restauration (1815). Deux peintures, l'une, à droite, de Serrur représentant **le comte Dejean** (1836), l'autre, à gauche, **le maréchal de Catinat** par Jollivet (1838). Lustre fin XIX^e siècle.

PIÈCE F - Salon Napoléon : décor de Boffrand repris sous le Second Empire. **Portrait de Napoléon** en costume de sacre, longtemps attribué à Robert Lefèvre, pourrait provenir de l'atelier de David. Au mur, table en marbre reproduisant la lettre de Napoléon annonçant aux Sénateurs qu'il leur envoie 40 drapeaux pris à Austerlitz (1805). Cheminée de sarrancolin (XVIII^e siècle). Lustre fin XVIII^e siècle.

BÂTIMENT DE GAUCHE (Ouest)

Ce bâtiment, construit par Boffrand à la place des anciens communs du XVII^e siècle, abrite aujourd'hui les bureaux de la Présidence.

PIÈCE G - Chapelle de la Reine

En 1625, Marie de Médicis installa à proximité de l'hôtel du Petit Luxembourg la congrégation des « Filles du Calvaire » créée en 1617. Certains des bâtiments du couvent, puis l'église sont détruits en 1844. Dans l'un des bas-côtés de l'ancienne église, l'architecte Alphonse de Gisors recrée de 1845 à 1854 une chapelle au décor d'inspiration baroque. Au-dessus de l'autel, copie par Ernestine Philippain de la **Mater Dolorosa** attribuée à Philippe de Champaigne et conservée au Musée de Dijon. Dans les niches, statues de Saint Louis, du pape saint Eugène et des quatre évangélistes. Voûte ornée de stucs et guirlandes avec motifs d'anges. Au centre, peinture de Pierre Brisset (1810-1880), **l'Assomption de la Vierge** et aux deux extrémités scènes de trompe-l'œil en camaïeu bleu : **l'Adoration des Bergers** et **Les Rois Mages**.

PIÈCE H - Bureau du Conseiller parlementaire

- Console « Empire » en acajou verni estampillée Jacob-Desmalter fournie en 1810 pour le « Cabinet topographique » de Napoléon 1^{er} au Grand Trianon. Dans l'étiquette du Palais impérial, le cabinet topographique n'est pas une pièce de représentation mais une salle de caractère privé réservée au travail. Cela explique la simplicité des meubles le garnissant.
- Peinture :
Combat naval du Texel par Théodore Gudin (1839)

PIÈCE I - Bureau du Directeur du Cabinet

- Mobilier moderne de style Directoire et Premier Empire
- Peintures :
 - . **Bacchus consolant Ariane** - École d'Antoine Coypel (1661-1722)
 - . **Prise des batteries de Punto Obligado en 1845** par François Barry (1847)
 - . **Combat naval d'Augusta** par Ambroise-Louis Garneray (1834)
- Cheminée d'époque Napoléon III.

PIÈCE J - Bureau de M. Gérard LARCHER, Président du Sénat : Premier Consul, Bonaparte y eut probablement son cabinet de travail, du 19 brumaire an VIII (10 novembre 1799) au 19 février 1800, date à laquelle il s'installa aux Tuileries.

Décor début du XIX^e siècle.

- Mobilier d'époque ou de style « Empire » :
 - . Grand bureau aux pieds en forme de lions ailés
 - . Fauteuil à têtes de lions ailés
 - . Chaise estampillée Georges Jacob qui aurait servi de modèle à Marcion pour la Salle des Séances du Sénat Conservateur installé au Petit Luxembourg
 - . Pendule signée Robin, horloger du Roi (fin XVIII^e ou début XIX^e siècle)
 - . Lustre en bronze doré
- Fauteuils dorés d'époque Empire recouverts de tapisseries de Beauvais de la fin du XVIII^e siècle d'après des cartons de J.B. Oudry (1686-1755) ayant pour thème les Fables de La Fontaine
- Peintures :
 - . **Un prédicateur dans les ruines** (1743) par Giovanni Paolo Pannini (1691-1765).
 - . **Le Champignon (Le Kiosque du Luxembourg)** (1902) par Albert Marquet (1875-1947).
- Tapisseries :
 - . **Le Château de Blois ou le mois de novembre (Le Sagittaire)** - Cette tapisserie, tissée aux Gobelins vers 1680 d'après des cartons de Lebrun (pour le motif principal), appartient à la série dite **tenture des Mois** ou **des Maisons Royales**
 - . **Vase de fleurs et fruits** - Tapisserie encadrée, tissée à Beauvais vers 1850, d'après un carton de Van Dael.

PIÈCE K - Jardin d'hiver

L'ancien cloître des Filles du Calvaire est en 1854 couvert d'un comble vitré et transformé en jardin d'hiver. Au centre du bassin, statue de la déesse de l'aurore Eos de Léon Séverac (1903-1996).



LE PALAIS DU LUXEMBOURG

La construction du Palais du Luxembourg, commencée en 1615 sous la direction de l'architecte Salomon de Brosse choisi par Marie de Médicis, est à peu près achevée en 1630. Installée, dès 1625, dans l'aile Ouest du palais, Marie de Médicis n'y réside que peu de temps puisqu'elle quitte la France en 1631, exilée par son fils Louis XIII, à l'issue de l'épisode dit de la « Journée des dupes » les 10 et 11 novembre 1630.

Le palais conserve toutefois sa vocation de résidence princière, accueillant successivement Gaston d'Orléans (1642), puis sa veuve et ses filles, parmi lesquelles la duchesse de Montpensier -la Grande Mademoiselle- et la duchesse de Guise (1660). En 1694, cette dernière en fait don à Louis XIV. En 1715, il revient au régent Philippe d'Orléans, qui l'abandonne à ses filles, la duchesse de Berry et Louise Élisabeth d'Orléans, ex-reine d'Espagne. En 1778, Louis XVI donne le palais à son frère, le comte de Provence, futur Louis XVIII. Il s'enfuira à la Révolution française.

*Le palais devient prison, avant d'être affecté, en 1795, au **Directoire**, puis, fin 1799, au « **Sénat Conservateur** ». Il subit alors de profondes modifications architecturales, afin de lui permettre de répondre à sa nouvelle vocation parlementaire, qu'il ne perdra plus, sauf pendant quelques courtes périodes. Tandis que son aspect extérieur reste, pour l'essentiel, inchangé, ses aménagements intérieurs sont très sensiblement modifiés, entre 1799 et 1805, par l'architecte Chalgrin. L'escalier principal d'accès au premier étage laisse la place à la salle des Séances du Sénat et se trouve, de ce fait, déplacé de la partie centrale du bâtiment vers l'aile Ouest.*

*En 1814, le palais est affecté à la « **Chambre des Pairs** » de la Restauration. Sous la Monarchie de Juillet, l'accroissement du nombre des Pairs de France conduit l'architecte Alphonse de Gisors à avancer la façade Sud de 30 mètres sur le jardin, pour permettre la construction de la salle des séances et de la bibliothèque actuelles. Il tire, en 1852, les ultimes conséquences de ces extensions, en supprimant, sur l'ordre de Napoléon III, les cloisons séparant encore les trois salles du bâtiment principal, réalisant ainsi la grande galerie, alors salle du Trône (et dénommée aujourd'hui « **Salle des Conférences** »), dans un palais affecté au Sénat du Second Empire et qui a accueilli, en 1848, l'éphémère « Commission des travailleurs » **de la Seconde République**.*

*A la chute du Second Empire, le palais abrite la Préfecture de la Seine et les séances du conseil municipal, l'hôtel de ville de Paris ayant été incendié lors de la Commune. En 1879, lorsque le siège des pouvoirs publics est transféré de Versailles à Paris, il est affecté au **Sénat** de la III^e République, qui y siège jusqu'en 1940, date à laquelle il est occupé par l'état-major de la Luftwaffe Ouest-Europe. En 1944, le palais devient le siège de **l'Assemblée consultative provisoire**. En 1945, la **Haute Cour de Justice** y tient ses séances, puis en 1946, la Conférence de la Paix. Fin 1946, le palais est affecté au **Conseil de la République**, puis, en 1958, au **Sénat** de la V^e République.*

PIÈCE n° 1 - Escalier d'Honneur : construit par Chalgrin (entre 1800 et 1803) aux dépens de la galerie des Rubens dont les 24 toiles retraçant la vie de Marie de Médicis sont maintenant au Louvre. Au bas de l'escalier, dans le renforcement de droite, une statue en marbre, **La Fileuse**, par Mathurin Moreau (XIX^e siècle). Entre les vestiaires des Sénateurs, **Persée assis**, marbre antique restauré et complété par Lambert-Sigisbert Adam (XVIII^e siècle). Voûte décorée de rosaces et caissons. Sur le palier central, **Lions de Nubie**, sculptures du début du XIX^e siècle par Talamona et Gellé. Au-dessus des portes, bas-reliefs en pierre représentant des victoires tenant des couronnes, par Claude Ramey et François Duret. Les parois latérales sont ornées de **huit verdure**s tissées par la Manufacture des Gobelins (1880-1890).

PIÈCE n° 2 - Chambre de la Reine : cette pièce fut la chambre à coucher d'apparat de Marie de Médicis. C'est probablement dans cette salle que se déroula le premier acte de la « Journée des dupes ». Groupe en marbre de Pollet (**Achille et Déidamie** ; XIX^e siècle). Au plafond, **Le Lever de l'Aurore**, et, aux angles, les Quatre Saisons avec les signes du Zodiaque correspondants, par Jadin (XIX^e siècle).

PIÈCE n° 3 - Salon des Messagers d'État : antichambre du temps de Marie de Médicis, cette salle a été transformée par Chalgrin en **Salon des Messagers d'État**¹ de l'Empire. Au plafond, une allégorie de Decaisne, La Loi, et un **médailon du Roi de Rome**, par Vauchelet. Six tableaux, réalisés entre 1842 et 1856, par Champmartin, Flandrin, Caminade, Cabanel, Hesse et Vinchon, ornent les murs. Ces oeuvres datent de la première partie ou du milieu du XIX^e siècle. Entre les fenêtres, la **statue d'Harpocrate**, dieu égyptien du silence ou du secret, par Mouchy (fin XVIII^e siècle). Quatre bustes en marbre : Georges Clemenceau, Albert 1^{er}, Roi des Belges, Victor Schoelcher et Raymond Poincaré. Les colonnes de marbre sarrancolin qui décorent cette salle proviendraient des « Thermes de Julien » (ruines romaines fouillées sous Louis XVIII -actuellement Musée de Cluny).

PIÈCE n° 4 - Cabinet de Départ : ancien « cabinet doré » ou « des mariages Médicis », actuellement réservé au Président de séance. Une partie de la décoration a servi à l'aménagement de la salle du **Livre d'Or** (11). Son nom actuel vient du fait que le Président de séance part de ce cabinet pour rejoindre la salle des séances (7) en traversant la galerie qui les relie, baptisée « galerie des bustes » (7 bis) en raison des effigies de grands hommes du XIX^e siècle qui la bordent de chaque côté. Décoré seulement en 1903. Meublé d'un bureau et d'une console tous deux Empire et de fauteuils de style Louis XV datant du Second Empire. Sur la cheminée, buste antique en marbre blanc. Sur le mur au Nord, se trouve un cartel d'époque Louis XV en bronze doré de Lepaute. Les parois sont ornées de miroirs anciens ainsi que d'un tableau de Victor Navlet représentant la galerie des bustes au milieu des années 1880.

¹ Les Messagers d'État étaient des sortes d'intermédiaires entre les pouvoirs publics portant les lois et actes officiels.

PIÈCE n° 5 – Bureau de Questeur : aménagée par Alphonse de Gisors en même temps que la bibliothèque, cette pièce était un salon de travail des Pairs de la Monarchie de Juillet puis des Sénateurs du Second Empire. C'est actuellement le bureau où se tiennent les réunions hebdomadaires du Conseil de Questure, composé des trois Questeurs, élus par leurs collègues pour diriger l'administration du Sénat et gérer son budget. La décoration est constituée de portraits de grands magistrats de l'Ancien Régime peints vers 1840 : à gauche de la fenêtre, le **chancelier Séguier**, à droite le Président du Parlement de Paris **Achille de Harlay**. Au plafond, peinture de Louis Boulanger (1806-1867) représentant les plus illustres poètes, orateurs, historiens et législateurs de l'Antiquité.

Sous la corniche, plusieurs allégories de ce peintre : à gauche, la Justice et la Vérité, face à l'entrée l'Étude et la Méditation, à droite la Force et la Clémence. Ensemble de sièges d'époque Empire. Sur la cheminée, deux candélabres Empire et un bronze doré de Jean Léon Gérôme représentant Bonaparte entrant au Caire (1897).

PIÈCE n° 6 - Bibliothèque : réalisée par Alphonse de Gisors, la salle de lecture de la bibliothèque offre une magnifique perspective sur le Jardin du Luxembourg, jardin du Sénat, et l'Observatoire. Les plafonds à l'Est et les deux premiers plafonds à l'Ouest sont de Louis Antoine Riesener, les autres de Camille Roqueplan. Toutes ces oeuvres ont été réalisées à la fin de la première moitié du XIX^e siècle. Dans la coupole, Delacroix a peint (1841-1846) les **Limbes** décrits par Dante au 4^e chant de son « Enfer ». Conduit par Virgile, Dante rencontre les grands esprits qui ne péchèrent pas, mais moururent sans recevoir la grâce du baptême (Homère, Horace, Ovide, Lucrèce, Platon, Socrate, etc.). Quatre médaillons hexagonaux du même auteur supportent la coupole : la **Théologie (St Jérôme)**, la **Philosophie (La Muse d'Aristote)**, la **Poésie (Orphée)**, l'**Éloquence (Cicéron)**. Entre la coupole et la fenêtre, dans la voussure, Delacroix a peint **Alexandre, après la bataille d'Arbelles**, qui fait déposer dans le coffre d'or de Darius les poèmes d'Homère. Au-dessous de la coupole, dans des niches, les statues de la **Poésie** et de la **Philosophie**, par Simart, de la **Science** et de l'**Histoire**, par Desboeufs.

On remarque également un exemplaire du célèbre **meuble** spécialement réalisé par l'ébéniste **Charles Morel** pour conserver la **Description de l'Égypte**, gravée au retour de la Campagne d'Égypte (1798-1801) à partir des notes et dessins des savants dont Bonaparte s'était entouré. Publiée de 1809 à 1828, elle est entrée dans les collections de la Chambre des Pairs.

La bibliothèque met à la disposition des Sénateurs et de leurs collaborateurs plus de 360.000 ouvrages.

PIÈCE n° 7 - Salle des séances : constituée par deux hémicycles opposés, elle fut édifée de 1836 à 1841. Le cul-de-four de l'hémicycle présidentiel est supporté par huit colonnes de stuc entre lesquelles sont placées sept statues de grands législateurs. Les peintures qui prolongent, à gauche et à droite, la voûte du petit hémicycle sont de Blondel et représentent **Le couronnement de Philippe le Long et Louis XII aux États de Tours en 1506**. Dans les niches : **Charlemagne**, par Antoine Etex et **Saint-Louis**, par Augustin Dumont. Quatre bustes de maréchaux d'Empire entre les tribunes (Masséna, Lannes, Mortier, Gouvion-Saint-Cyr). Au-dessus, les effigies de Charles V, Louis XII, Louis XIV et Napoléon, par les peintres Nolau et Rubé. À la voûte, en avant des tribunes : la **Prudence**, la **Vérité**, la **Force protectrice**, par Vauchelet. Toutes ces oeuvres sont du milieu du XIX^e siècle. Très belles boiseries en chêne, artistiquement sculptées par Klagmann, Elshoëcht et Triqueti. La salle comporte 343 sièges, correspondant au nombre actuel de Sénateurs (qui sera porté à 348 en octobre 2011). Chaque sénateur dispose d'une place attribuée suivant le groupe politique auquel il appartient, chaque groupe disposant à proportion de son effectif d'une tranche de l'hémicycle.

PIECE n° 7 bis – Galerie des bustes : édifié à l'endroit où se trouvait primitivement la terrasse sur le jardin, ce long couloir emprunté par le Président de séance au moment de son ouverture, tire son nom des bustes des hommes d'État qui la bordent. Ces bustes ont été réalisés par les plus grands sculpteurs académiques du XIX^e siècle : Falguière, Barrias, Carrier-Belleuse, Mercié, Puech, Injalbert.

PIÈCE n° 8 - Salle des Conférences : longue de 57 m, large de 10,60 m, d'une hauteur de 11 m (15 m sous la Coupole), cette salle fut réalisée par Alphonse de Gisors, résulte de la réunion des trois salles du bâtiment d'origine. Très bel exemple de décoration du Second Empire. Au sommet des évidements en voûte, de part et d'autre de la coupole, les grandes découvertes faites depuis le premier Empire, idéalisées par les frères Balze. Sur la cheminée monumentale en marbre, un buste de la République par Clésinger.

En face de la cheminée est exposé le **trône** qu'occupait **Napoléon 1^{er}** lorsqu'il assistait aux séances du Sénat Conservateur. Réalisé en 1804 par les ébénistes Georges Jacob et Jacob-Desmalter d'après un dessin de l'architecte Jean-François Chalgrin (1739-1811), il est en bois doré garni de velours rouge et de broderies d'or où l'on retrouve l'abeille comme emblème impérial. Un dais porté par six Victoires en plâtre doré surmontait ce trône.

Quatre statues allégoriques en marbre et face à la cheminée, deux groupes, par Nanteuil et Simart (**Le Commerce et l'Industrie, l'Art demandant ses inspirations à la poésie**). Dans la coupole, **l'Apothéose de Napoléon 1^{er}** par Jean Alaux dit le Romain (1786-1864).

Aux extrémités, dans les **vousures**, à l'Ouest, **l'Histoire de France des origines jusqu'à Charlemagne** et, à l'Est, **l'Épopée française de la première Croisade à Louis XIV** par Henri Lehmann. Au plafond, **l'Âge de la Paix** et **l'Âge de la Victoire**, par Adolphe Brune. Huit tapisseries des Gobelins illustrant les **Métamorphoses d'Ovide** presque toutes d'après des cartons d'Albert Maignan (1845-1908), complètent la décoration.

PIÈCE n° 9 - Salon Victor Hugo : ce salon doit son nom au buste, sculpté par Marius Mercié en 1889 et qui représente l'illustre écrivain et éminent parlementaire, Pair de France de 1845 à 1848 et sénateur de la III^e République de 1876 jusqu'à sa mort le 22 mai 1885. Un médaillon en bronze sculpté par Paul Fournier rend également hommage à Victor Hugo.

Au plafond, une peinture de Georges d'Espagnat (1870-1950) **Le Génie des Arts veille sur le peuple de France** (1937).

PIÈCE n° 9b - Annexe de la Bibliothèque : la grande Galerie, aujourd'hui désignée « Annexe de la Bibliothèque », achevée en 1630 -presque à la fin de la construction du Palais- s'étend sur toute la longueur de l'aile est. Elle devait, originellement, recevoir vingt-quatre tableaux de Rubens (1577-1640) à la gloire d'Henri IV, pour faire pendant à ceux de la Galerie ouest, dédiés à Marie de Médicis. Mais ce projet n'aboutira pas, par suite des différends entre la Reine et le peintre.

Cette galerie a été occupée par plusieurs hôtes illustres, notamment la « Grande Mademoiselle » (la fille de Gaston d'Orléans, qui y célébra en 1683 son mariage secret avec Lauzun), les filles du Régent –la Duchesse de Berry de 1715 à 1719 puis sa soeur Louise-Elisabeth d'Orléans, Reine d'Espagne pendant quelques mois- qui y habita de 1725 à 1742 ou, en 1780, le Comte de Provence, frère de Louis XVI et futur Louis XVIII.

C'est ici, de 1750 à 1780, que fut installé **le premier musée français de peinture ouvert au public**, et un des tout premiers en Europe. Sous la Révolution, cette partie du Palais est transformée en « maison nationale de sûreté », où seront emprisonnés maints détenus célèbres. Un deuxième musée y sera établi de 1803 à 1815, puis de 1818 à 1886 : le musée du Luxembourg, dédié à « l'art moderne ». Transformé en bibliothèque après 1887, des cellules y seront épisodiquement aménagées durant les procès de la Haute Cour de Justice de la III^e République, comme celui de Paul Déroulède.

La voûte qui a fait l'objet d'une rénovation importante en 2010, est ornée d'une série de peintures, les **Douze signes du Zodiaque de Jacob Jordaens** (1593-1678), considéré comme le meilleur élève de Rubens (acquise par le Sénat en 1803) et, au centre, le **Lever de l'Aurore, d'Antoine-François Callet** (1741-1823).

Au centre, **un buste d'Anatole France**, bronze de Jo Davidson (1883-1952), élève de Rodin. La Bibliothèque du Luxembourg s'est honorée de plusieurs bibliothécaires illustres, dont Ratisbonne, François Coppée ou Leconte de Lisle. Le plus célèbre, Anatole France (1844-1924) y officia -comme simple « commis-surveillant »- de 1876 à 1890.

PIÈCE n° 10 - Bureau d'un Vice-Président du Sénat : ancienne salle de lecture des Pairs de France - Mobilier style Empire ; on remarque sur le mur, à gauche en entrant, une peinture d'Henri Martin (1860-1943) **Le Jardin**, (1923). En face, cheminée encadrée par deux **sphinges** en marbre jaune antique, œuvre de l'architecte Charles de Wailly (1725-1798). Buste en marbre de Mlle Servat par Jean-Antoine Houdon (1741-1828) avec au-dessus l'Aigle impérial.

PIÈCE n° 11 - Salle du Livre d'Or : pièce magnifiquement décorée par Baraguey (architecte du Palais), en 1817, à l'aide de panneaux peints sur bois provenant des appartements de la reine Marie de Médicis au Palais du Luxembourg et de boiseries provenant des appartements royaux d'Anne d'Autriche au Louvre. Sur les piliers et les pilastres, les arabesques sur fond or seraient de Charles Errard (1606-1689), l'exécution des peintures étant due à Noël Coypel (1628-1707). Les angelots (« **Putti** ») figurant aux angles de la voussure pourraient être de Philippe de Champaigne (1602-1674). Les deux principaux tableaux en plafond qui représentent l'**Apothéose de Marie de Médicis** et, au centre de la pièce, **Marie de Médicis rétablissant la paix** ont été récemment réattribués à Philippe de Champaigne. Également au plafond, peintures du XVII^e siècle représentant huit **Sibylles**. Sous la galerie, les bibliothèques ornées de glace devaient recevoir tant le Livre d'Or de la Chambre des Pairs (registres authentiques de transcription des actes d'état civil des Pairs de France), qu'un médailler. Sous le Second Empire, cinq toiles peintes, imitant de riches tapisseries, appelées parfois de manière inexacte « cuirs de Cordoue » et un buste de la reine fondu par Ducel (1859), viendront compléter le décor. Les cheminées réemploient des éléments du XVII^e siècle et notamment des **cariatides** engainées, satyres en marbre à figures féminine et masculine.

PIÈCE n° 12 - Bureau d'un Vice-Président du Sénat : mobilier de style contemporain. Tapis moderne d'Aubusson (1999). Œuvres contemporaines mises en dépôt en décembre 2008 par le Fonds National d'Art Contemporain : diptyque, laque sur toile, **Maisons**, de Loïc Le Groumellec (né à Vannes en 1957) et **Going West** de Georges Noel (né en France en 1924).

PIÈCE n° 13 - Bureau d'un Vice-Président du Sénat : mobilier style Empire. A droite, **portrait du Général Kellermann** (1835) par Jules-Claude Ziegler (1804-1856).

PIÈCE n° 14 - Galerie des Questeurs : créée par Alphonse de Gisors, elle ouvre sur la façade Sud, côté jardin. Dans les niches, statues du Printemps et de l'Automne par François Jouffroy (1806-1882) et de l'Été et de l'Hiver par Jules-Antoine Droz (1804-1872).

PIÈCE n° 15 - Foyer Clemenceau

Vestibule des Marianne : est ici présentée la collection de Marianne rassemblée par M. Pierre Bonte et acquise par le Sénat en 2001. Elle réunit des bustes, des affiches, des gravures, des objets quotidiens, des médailles évoquant l'histoire de la République et du Sénat de la V^e République.

Vestibule sur l'histoire des Secondes Chambres : sont rassemblés ici des objets et documents évoquant l'histoire du Sénat Conservateur, de la Chambre des Pairs, du Sénat du Second Empire, du Sénat de la III^e République, du Conseil de la République et du Sénat de la V^e République.

PIÈCE n° 16 - Salle Clemenceau : grande salle de réunion polyvalente de 262 places aménagée en 1984. Elle accueille des auditions ou des réunions de commissions, de groupes politiques, des colloques ou des manifestations culturelles. Le **foyer** de la salle est décoré par une grande fresque en mosaïque de Jean Bazaine (1904-2001) inaugurée en 1988 et par des peintures contemporaines mises en dépôt par le Fonds National d'Art Contemporain.

PIÈCE n° 17 - Salle René Coty : tapisserie de Beauvais d'après Hans Hartung, tissée de 1975 à 1977, déposée par le Mobilier national en 2000.

Vestibule : transformé en 1799-1805 par Chalgrin en vestibule à l'endroit où se trouvait l'escalier monumental qui donnait accès au 1^{er} étage. À remarquer que, de l'entrée au fond, les colonnes sont de plus en plus rapprochées et donnent, par l'illusion d'optique des perspectives de théâtre, une impression de profondeur dans un espace relativement restreint. Dans les niches, **bustes de « Marianne »** du XIX^e siècle, appartenant à la collection rassemblée par M. Pierre Bonte et acquise par le Sénat en 2001.



**Le bicamérisme « à la française » :
Un Parlement, deux assemblées de
pleine compétence**

« Le Sénat [...] n'est ni une chambre où règnerait l'obstruction ni une chambre qui se contenterait d'enregistrer. Le Sénat est une assemblée où l'on délibère, où l'on propose, où l'on aménage les textes pour permettre leur meilleure application possible. » Gérard Larcher, Président du Sénat, Discours de fin de session 2010-2011

I.- La place du Sénat dans les institutions

- *L'élection au suffrage universel indirect des sénateurs, les élus des élus :*

La Constitution de 1958 a confié au Sénat une double mission : **la représentation des collectivités territoriales** (départements, régions, communes et collectivités d'outre-mer) et **la représentation des Français établis hors de France**.

Sur 348 sénateurs à partir d'octobre 2011:

- **336** sont élus par un collège départemental de députés, de conseillers régionaux, de conseillers généraux et de délégués des communes. Le Sénat est ainsi composé d'une **grande majorité d'élus locaux** et se fait l'écho de leurs préoccupations. « **Assemblée de proximité** », « **Maison des collectivités locales** », il est à Paris l'ambassadeur des divers territoires qui composent la République. Rien d'étonnant donc à ce que le Sénat se saisisse des sujets qui touchent directement aux collectivités locales. La révision constitutionnelle de 2003 a d'ailleurs consacré cette spécificité en exigeant que les textes relatifs à l'organisation des collectivités territoriales lui soient soumis en priorité ;

- **12 « sénateurs du monde »**, élus par l'Assemblée des Français de l'étranger représentent les **Français établis hors de France**. Ces parlementaires ont pour mission principale la défense des intérêts des Français expatriés (rapatriement, scolarité des enfants, accès à la Sécurité sociale...).

- *Un mode de scrutin rénové*

Dans un **souci profond de modernisation**, le Sénat s'est auto-réformé en 2003, ramenant la durée du **mandat** de ses membres de 9 ans à **6 ans**. Il se renouvelle désormais **par moitié tous les 3 ans**. La semaine prochaine, dimanche 25 septembre, aura lieu le premier renouvellement par moitié du Sénat et, pour la première fois, **l'âge minimum d'éligibilité des candidats sera fixé à 24 ans²**.

- *Le garant de la continuité des institutions*

² Abaissement de 30 à 24 ans de l'âge d'éligibilité des candidats aux élections sénatoriales par la loi organique du 14 avril 2011.

Le Sénat assure la continuité des institutions. C'est pourquoi le Président du Sénat, « **deuxième personnage de la République** », est appelé à assurer l'intérim de la présidence de la République.

II.- L'action et le rôle du Sénat renforcés par la révision constitutionnelle de 2008

Les sénateurs exercent, avec les députés, les **deux fonctions** qui incombent au Parlement en vertu de l'article 24 de la Constitution: **le vote de la loi et le contrôle de l'action du gouvernement et l'évaluation des politiques publiques.**

Avec **près de 1000 heures de séance** lors de la session ordinaire 2010-2011, **le Sénat a plus siégé que l'Assemblée nationale.** Il a ainsi **pleinement utilisé les potentialités qui lui étaient offertes par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008** tant en matière législative qu'en matière de contrôle.

Dans le cadre du **nouveau partage de l'ordre du jour**, deux semaines de séance sur quatre pour l'ordre du jour fixé par le Gouvernement et deux semaines de séance pour l'ordre du jour fixé par le Sénat, dont une semaine réservée au contrôle de l'action du Gouvernement et à l'évaluation des politiques publiques³, **plus de la moitié des sujets** discutés en séance publique **sont désormais d'origine sénatoriale.**

➤ *Fonction législative : le développement de l'initiative parlementaire*

L'examen des textes législatifs par le Sénat en **améliore la qualité.** Le bicamérisme offre la chance d'un double regard sur la loi.

L'initiative législative appartient tant au Gouvernement qu'aux parlementaires. Dans le premier cas, le texte est qualifié de « **projet de loi** », dans le second de « **proposition de loi** ». **La discussion en séance publique** se fait désormais **sur le texte adopté par la commission** compétente, et non plus sur le texte du Gouvernement comme c'était le cas auparavant.

Au cours de l'examen de la loi, les sénateurs peuvent lui apporter des améliorations par le vote d'« **amendements** » (au cours de la session ordinaire 2010-2011, 8204 amendements ont été déposés en séance dont près de 20 % ont été adoptés, sans compter les 2429 amendements déposés en commission dont 63 % adoptés).

Pour devenir une loi et entrer en vigueur, le projet ou la proposition doit être examiné successivement par l'Assemblée nationale et le Sénat -c'est la **navette**- pour parvenir à **un texte identique**, promulgué ensuite par le Président de la République. Depuis 1958, **près de 90 % des lois ont été adoptées en termes identiques par les deux chambres.** Le « dernier mot » à l'Assemblée nationale n'est possible que sur décision du Gouvernement et lorsque toutes les tentatives de conciliation ont échoué (notamment à travers la réunion d'une commission mixte paritaire composée de 7 députés et de 7 sénateurs).

³ Article 48 de la Constitution.

La révision constitutionnelle a renforcé l'initiative législative du Sénat. Ainsi, au cours de la session ordinaire 2010-2011, **sur 49 lois définitivement adoptées** (hors approbation de conventions internationales), **9 propositions de loi émanaient du Sénat** ; parmi lesquelles, la loi relative à l'exécution des décisions de justice, la loi relative à la solidarité dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, la loi sur le prix du livre numérique et la loi relative aux maisons départementales des personnes handicapées.

Enfin, la Constitution ne peut être révisée **sans l'accord du Sénat** : la discussion entre les deux assemblées se poursuit jusqu'à l'élaboration d'une rédaction commune, avant que le projet ne soit soumis à référendum ou au Congrès du Parlement, réuni à Versailles où il doit être voté par une majorité des 3/5^{ème} des suffrages exprimés.

- Fonction de contrôle : l'appropriation par le Sénat de toutes les dimensions de sa mission

Les sénateurs exercent un contrôle permanent sur la politique gouvernementale, veillant notamment à la **bonne application des lois**. La Constitution de la V^e République prévoit, depuis le 23 juillet 2008, qu'**une semaine de séance par mois est réservée** par priorité **au contrôle de l'action du Gouvernement et à l'évaluation des politiques publiques**.

Les **moyens d'investigation, de contrôle et d'évaluation** à la disposition des parlementaires sont extrêmement étendus, de la publication de nombreux rapports d'information jusqu'à la constitution de **commissions d'enquête**. Dotées de pouvoirs importants -les personnes convoquées sont tenues de se présenter sous peine de poursuites pénales et prêtent serment de « *dire la vérité, toute la vérité* »- ces commissions sont chargées de recueillir des informations sur des « *questions sensibles* » ou sur la gestion des services publics et des entreprises nationales. Leurs conclusions ont le plus souvent un grand retentissement, comme ce fut le cas dernièrement lors des enquêtes sur l'immigration clandestine et la grippe A (H1N1).

Parallèlement, **les rapports d'information** des commissions permanentes, **les missions communes d'information** et **les délégations** apportent leur contribution spécifique à l'exercice des travaux de contrôle, d'évaluation et de prospective. Les sujets traités dans ce cadre, en 2010-2011, ont eu trait à la dépendance, la désindustrialisation des territoires, l'affaire du Mediator, les conséquences de la révision générale des politiques publiques (RGPP) dans les territoires, la toxicomanie, Pôle emploi et l'organisation territoriale du système scolaire.

L'organisation de **32 débats** sur divers sujets d'actualité comme la Libye, l'état de la recherche en matière d'obésité, la petite enfance, l'accession à la propriété, l'exonération des heures supplémentaires et le dépôt de **questions** (questions écrites, questions orales, questions orales avec débat, questions d'actualité au Gouvernement et questions cibles thématiques), sont aussi d'importants outils de contrôle aux mains des parlementaires. A cet effet, la Constitution réserve **une séance par semaine au moins** -y compris pendant les sessions extraordinaires-

aux questions des membres du Parlement (députés et sénateurs) et aux réponses du Gouvernement.

De plus, depuis la révision de 2008, **les parlementaires disposent de la possibilité de voter des résolutions** (article 34-1 de la Constitution) exprimant la position du Sénat sur des sujets tels que l'institution d'une « journée de l'Amérique latine » ou d' « une journée nationale de la laïcité » ou la tenue des sessions du Parlement européen à Strasbourg.

Enfin, dans le respect de l'esprit pluraliste qui est traditionnellement celui du Sénat, **les groupes politiques** ont vu leur **rôle** et leurs **moyens renforcés par la révision constitutionnelle de 2008**. Ainsi, chaque groupe dispose d'un **droit de tirage annuel pour la constitution d'une commission d'enquête ou d'une mission commune d'information** et d'**espaces mensuels réservés** pour débattre des sujets de leur choix en séance publique.

➤ *Une instance de réflexion et de prospective*

Suffrage universel indirect et renouvellement triennal par moitié assurent au Sénat **continuité et indépendance** par rapport au rythme du quinquennat et à l'élection présidentielle.

Le rapport particulier du Sénat au temps en fait une **véritable instance de réflexion et de prospective**. Son empreinte est d'ailleurs bien visible **dans les grandes réformes récentes**.

En 2010-2011, dans le cadre de l'examen de **la loi portant réforme des retraites** (138 heures de débat et 132 amendements adoptés), le Sénat a permis l'introduction d'**importantes avancées en faveur des mères de famille, des personnes handicapées ou des aidants familiaux**.

Soucieux de la protection des libertés publiques, lors de l'examen de la **loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure** (30 heures de débat et 86 amendements adoptés), **le Sénat a modifié les dispositions relatives à la vidéosurveillance**, et dans le cadre de la discussion de la **réforme de la garde à vue** (15 heures de débat et 27 amendements adoptés), **il a précisé que le report de 12 heures de la présence de l'avocat, en cas de « raisons impérieuses », était « exceptionnel »**.

Enfin, en matière **de bioéthique** (près de 25 heures de débat et 33 amendements adoptés), le Sénat s'est illustré par ses **positions novatrices**, conciliant respect des valeurs éthiques et progrès de la recherche.

POUR ASSISTER AUX DÉBATS DU SÉNAT

Les débats sont ouverts au public.

- Les personnes **individuelles** souhaitant y assister peuvent, après avoir consulté préalablement le répondeur de la Direction de la Séance (☎01.42.34.20.01), se présenter à l'accueil du 15 rue de Vaugirard à Paris, munis d'une carte d'identité.

Les billets de séance sont distribués dans la limite des places disponibles.

- Pour les **groupes** (effectif maximum de 30 personnes), une réservation préalable doit être effectuée, au plus tard un mois avant la date envisagée, à la Direction de l'Accueil et de la Sécurité (☎01.42.34.20.60).

POUR VISITER LE PALAIS DU LUXEMBOURG

Les visites du Palais du Luxembourg sont organisées les lundi, vendredi et samedi, sous réserve que le Sénat ne siège pas, pour un effectif de 40 personnes maximum.

Pour les **groupes constitués**, les réservations sont enregistrées au 01.42.34.20.60 à partir du 1^{er} octobre pour le premier semestre de l'année civile et à partir du 1^{er} avril pour le second semestre. Aucun rattachement à ces groupes n'est possible.

Pour les personnes **individuelles**, une visite est organisée un samedi par mois, à 10 h 30, par le Centre des Monuments nationaux. Les réservations sont enregistrées le mardi précédent au 01.44.54.19.49.

Pour en savoir plus :

www.senat.fr (rubrique : «connaître le Sénat»)